

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-troisième session

Rome, 1^{er} – 2 décembre 2004

**DISCOURS DE CLÔTURE DU PRÉSIDENT BÅGE
À LA QUATRE-VINGT-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Je voudrais à présent résumer nos délibérations et rappeler brièvement les décisions prises au cours de la présente session.

Le Conseil a commencé ses travaux par l'examen du cadre opérationnel de l'initiative du FIDA pour promouvoir et internaliser l'innovation (document EB 2004/83/R.2), et il a approuvé la mise en route de cette initiative conformément au cadre proposé. Les Administrateurs se sont déclarés très satisfaits de cette initiative, lancée avec le généreux soutien du Gouvernement du Royaume-Uni, qui a pour objet de renforcer les moyens dont dispose le FIDA pour promouvoir des innovations susceptibles d'avoir une incidence positive sur la réduction de la pauvreté rurale, et ils ont estimé qu'il s'agissait là d'une étape importante dans l'évolution du Fonds. Ils ont beaucoup apprécié le document ainsi que la présentation qui en a été faite lors de la session et qui sera publiée sur le site Internet du FIDA, comme l'ont demandé certains d'entre eux.

Le débat général qui a eu lieu au sujet de cette nouvelle initiative a permis d'en dégager clairement les principes de fonctionnement ainsi que les procédures d'approbation, de suivi et d'évaluation, y compris les critères de sélection des projets (et les modalités de cofinancement prévues au titre des autres lignes budgétaires du FIDA). De nombreux Administrateurs ont souligné l'importance qu'il convient d'accorder dans ce contexte au suivi des activités et à l'établissement des rapports destinés au Conseil.

Le programme de travail et budget du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2005 (document EB 2004/83/R.3), ainsi que les rapports soumis à ce sujet par le Comité d'audit (document EB 2004/83/R.4 et son rectificatif) et le Comité de l'évaluation (document EB 2004/83/R.6), ont été examinés par le Conseil. Les Administrateurs ont estimé que le document principal, ainsi que les examens approfondis dont les propositions qu'il contient ont fait l'objet, constituaient un grand pas en avant. Ils se sont réjouis de la collaboration qui s'est instaurée entre les comités et le personnel du Fonds, et ont félicité tous les intéressés pour le travail considérable ainsi accompli.

Le Conseil a approuvé le programme de travail du Fonds prévu pour 2005, d'un montant de 500 millions de USD se décomposant en un programme de prêts de 450 millions de USD et un programme de dons de 50 millions de USD, ce dernier devant être également réparti entre le guichet des dons régionaux/mondiaux et celui des dons à des pays spécifiques, y compris la composante don du mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP). En outre, tout en reconnaissant que le montant du programme de travail avait progressivement augmenté (de 18% sur la période 2003-2005 et de 28% sur la période 2002-2005), certains Administrateurs ont exprimé le souhait que l'augmentation prévue pour 2005 puisse être encore majorée. La direction a rappelé que le montant du programme de travail prévu pour 2005 pourrait être modifié en cours d'année en fonction du niveau des ressources disponibles, et qu'elle s'efforcera de faire en sorte qu'il soit le plus élevé possible compte tenu de cette contrainte.

Un montant total de 29,9 millions de USD a été approuvé pour le mécanisme de financement du développement des programmes. Le Conseil a également approuvé l'utilisation d'une somme de 1,2 million de USD, à laquelle s'ajoutera éventuellement le solde non engagé des crédits ouverts en 2004, pour le programme pilote relatif à la présence sur le terrain, ainsi que l'utilisation proposée des contributions complémentaires apportées par le Canada et le Royaume-Uni, conformément à ce qui est indiqué aux paragraphes 75 et 76 du document EB 2004/83/R.3.

Les Administrateurs formulent des observations et des suggestions concernant le format de présentation de la croissance réelle zéro et des dépenses non récurrentes dans les futurs budgets administratifs. Le Conseil a ensuite autorisé la soumission au Conseil des gouverneurs, à sa vingt-huitième session, du budget administratif du FIDA pour 2005, à hauteur de 53,3 millions de USD, ainsi que d'une enveloppe de 3,6 millions de USD pour les dépenses non récurrentes.

Enfin, le Conseil a examiné le budget administratif du Bureau de l'évaluation pour 2005, d'un montant de 4,69 millions de USD, et pris note de l'évaluation institutionnelle que le Bureau prévoit de consacrer en 2005 et en 2006 à la politique du FIDA en matière de financement rural. Le Conseil a ensuite autorisé la soumission au Conseil des gouverneurs, pour approbation, du budget administratif du Bureau de l'évaluation pour 2005.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre au Conseil des gouverneurs, pour adoption en février 2005, un projet de résolution prévoyant l'établissement de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2004/83/R.5), et il a noté la proposition qui lui était faite d'augmenter le nombre d'États membres de la liste C appelés à participer à la Consultation. Au cours du débat, il a été proposé en outre de confier la présidence des réunions de la Consultation sur la septième reconstitution à une personne indépendante de la présidence du FIDA. Cependant, le Conseil n'étant pas en mesure d'étudier cette proposition de façon approfondie et ne voulant pas compromettre le calendrier fixé pour l'établissement de la Consultation sur la septième reconstitution, il a décidé d'en reporter l'examen à la huitième reconstitution.

Le Conseil d'administration a examiné et approuvé le rapport du président de la cinquième session extraordinaire du Comité de l'évaluation (document EB 2004/83/R.6). Il a ensuite approuvé, comme le recommandait le comité, la version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité

de l'évaluation contenue dans le document EB 2004/83/R.7 et modifiée par le document EB 2004/83/C.R.P.1, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Conformément à ce nouveau mandat, qui étend le champ de compétence du comité, celui-ci sera désormais chargé d'examiner le rapport de situation sur le portefeuille de projets et toute révision éventuelle du système de gestion des résultats et de l'impact, ainsi que les propositions relatives aux politiques opérationnelles faisant suite aux enseignements et aux recommandations issus de l'évaluation, avant qu'ils ne soient portés à l'attention du Conseil d'administration. Ces examens insisteront en particulier sur l'internalisation des enseignements et recommandations issus de l'évaluation.

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le cinquième rapport sur l'état d'avancement de l'Évaluation externe indépendante (EEI) du FIDA (document EB 2004/83/R.8) présenté par le directeur du Bureau de l'évaluation. Le Président a souligné l'importance que la direction attache à l'EEI. Dans cette perspective, les réponses apportées par la direction aux questions soulevées par l'évaluation seront examinées en même temps que le projet de rapport final de l'EEI à la session que le Conseil tiendra en avril 2005. Compte tenu de l'importance de l'EEI, le Conseil a insisté sur la nécessité de prévoir un délai suffisant à sa session d'avril pour permettre un examen approfondi des conclusions et recommandations de cette évaluation.

Le Conseil d'administration a examiné le rapport sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (document EB 2004/83/R.9) et approuvé le complément d'allègement de la dette proposé pour l'Éthiopie et le Niger. Il a pris note des efforts que le Fonds continue de déployer pour assurer le financement des obligations qu'il a contractées en matière d'allègement de dette, et en particulier pour accéder aux ressources du fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale. Le Conseil a approuvé la soumission à la prochaine session du Conseil des gouverneurs du rapport de situation examiné.

Le Conseil d'administration a eu un ample débat au sujet du rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance (document EB 2004/83/R.10 et additif). Il est convenu que la direction communiquera immédiatement aux autorités responsables de chaque pays emprunteur éligible les informations relatives aux évaluations de performance. Il a été précisé que ces évaluations se rapportent uniquement à 2005 et qu'elles seront révisées l'année suivante lorsque l'on disposera de nouvelles informations et de nouvelles données.

Dans ce contexte, il a été en outre convenu que les performances, les notes et les allocations calculées pour 2005 seraient divulguées au plus tard le 15 janvier 2005. Ces informations comprendront la note de performance globale ainsi que tous les éléments figurant dans les annexes I et II du document EB 2004/83/R.10/Add.1. Le Conseil a également recommandé la soumission d'un rapport de situation sur cette question à la prochaine session du Conseil des gouverneurs.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné les exposés des options et stratégies d'intervention (COSOP) pour le Costa Rica (document EB 2004/83/R.11), la Géorgie (document EB 2004/83/R.12) et le Paraguay (document EB 2004/83/R.14) ainsi que le premier exposé des options et stratégies d'intervention sous-régionales (SRESOP) consacré aux pays insulaires du Pacifique (document EB 2004/83/R.13). Les observations et suggestions formulées par les Administrateurs concernant la prise en compte dans ce processus des nouvelles dimensions introduites par le système d'allocation fondé sur la performance, le système de gestion des résultats et de l'impact et le programme pilote relatif à la présence sur le terrain ont été grandement appréciées et seront prises en considération à mesure qu'évolueront ces cadres stratégiques.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné le document relatif aux ressources disponibles pour engagement (document EB 2004/83/R.15 et additif) et noté qu'entre janvier et décembre 2004, le total des flux nets était estimé à 522,5 millions de USD, montant suffisant pour couvrir les besoins de financement résultant des propositions soumises à la présente session, ainsi que les engagements de

prêts et de dons approuvés jusqu'ici. Il n'y a pas eu d'utilisation nette du pouvoir d'engagement anticipé (PEA) en 2004. De plus, en raison du montant exceptionnel des contributions en 2004, le FIDA devrait être en mesure de financer un supplément de quelque 55 millions de USD qui serait ainsi déduit du montant reporté du PEA, ramenant celui-ci à environ 276,1 millions de USD au 31 décembre 2004. Cependant, il pourrait être nécessaire l'an prochain de recourir au PEA pour un montant supplémentaire de 150 millions de USD.

Dix-sept programmes et projets ont été approuvés à la présente session: cinq en Afrique, quatre en Asie et dans le Pacifique, quatre en Amérique latine et dans les Caraïbes, et quatre au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Le programme proposé pour le Soudan a été approuvé, mais il a été clairement indiqué que le prêt ne pourrait pas être signé tant que les conditions d'un accord de paix global, telles qu'elles sont définies au paragraphe 3 de la résolution 1574 adoptée en 2004 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, ne seraient pas réunies. L'abstention des États-Unis en ce qui concerne l'approbation des programmes proposés pour le Soudan et la République-Unie de Tanzanie sera consignée au procès-verbal. En réponse à un certain nombre d'interrogations quant à l'absence de document d'orientation sur les approches sectorielles, il est confirmé que ce document sera présenté au Conseil d'administration à sa session d'avril 2005. Le Conseil n'examinera aucune autre proposition concernant les approches sectorielles tant qu'une orientation n'aura pas été approuvée. Il est réitéré au cours de la discussion que l'approche sectorielle tanzanienne n'a pas de soutien budgétaire.

Le procès-verbal reflétera également l'abstention de la Suède en ce qui concerne l'approbation du programme proposé pour la Zambie, et il y sera en outre consigné que l'Administrateur pour la Suisse n'a pas pu se joindre au consensus pour approuver le projet en faveur de l'Équateur.

Les propositions concernant le Brésil et l'Indonésie, qui étaient encore en négociation lorsqu'elles ont été soumises au Conseil, ont été approuvées à la condition qu'elles soient de nouveau portées à son attention à une session ultérieure, au cas où elles feraient l'objet de modifications importantes par rapport à la présentation qui en a été faite lors de cette session.

Huit propositions de dons ont également été approuvées à la présente session: quatre incluses dans les propositions de projet/programme présentées, deux au titre du guichet régional/mondial et deux au titre du guichet destiné à des pays spécifiques, conformément à la nouvelle politique de financement des dons.

Le Conseil a examiné le document sur les activités prévues au titre des projets 2004-2005 (document EB 2004/83/R.39), en prenant note des informations qu'il contient sur les projets en réserve ainsi que sur les COSOP en préparation et prévus pour 2005.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2004/83/R.40). À l'occasion de l'exposé oral qui en a été fait, les Administrateurs ont noté que les instruments de contribution déposés et les versements non assortis d'un instrument de contribution effectués à ce jour représentaient 434,6 millions de USD, soit 86% des annonces de contribution. Le montant total des contributions annoncées, y compris les contributions complémentaires, s'élève à 505,4 millions de USD, soit 90,2% des 560 millions de USD fixés comme objectif. Une fois encore, les États membres qui n'avaient pas encore annoncé leur contribution à la sixième reconstitution ont été instamment priés de le faire le plus rapidement possible.

Le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2004 (document EB 2004/83/R.41 et additif) a été examiné, avec les chiffres mis à jour qui ont été présentés oralement. Les Administrateurs ont noté que le produit net effectif des placements se montait au total à 80 millions de USD au 31 octobre 2004, ce qui représentait un taux de rendement

net cumulé de 3,45% pour les dix premiers mois de l'année, soit un chiffre estimatif de 4,14% en données annualisées. Ce résultat soutient avantageusement la comparaison avec l'objectif de 3,5% fixé pour l'ensemble de l'année 2004.

Les Administrateurs se sont félicités des efforts déployés par le Fonds pour atténuer la volatilité du portefeuille de placements en conservant jusqu'à l'échéance l'équivalent de 400 millions de USD de titres obligataires. Suite à l'analyse de différents scénarios de financement, il a été décidé de liquider le portefeuille d'actions ainsi qu'une fraction du portefeuille actuel des emprunts d'État et d'investir le produit de ces cessions dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Selon les membres du Conseil, cette démarche devrait contribuer à réduire encore davantage la volatilité du portefeuille. Un rapport faisant le point de ces opérations sera présenté au Conseil d'administration en avril 2005.

Le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport sur la dépense extraordinaire relative au nouveau siège du FIDA (document EB 2004/83/R.42) qui contenait des informations supplémentaires sur les dépenses prévues pour la rénovation du nouveau bâtiment. Les Administrateurs se sont félicités de constater que le budget révisé se monte désormais à 3,4 millions de EUR, soit une réduction de 1 million de EUR par rapport aux estimations présentées au mois de septembre. La proposition qui sera soumise au Conseil des gouverneurs, pour approbation, reflétera cette nouvelle estimation.

Le rapport du Comité d'audit (document EB 2004/83/R.43) a ensuite été examiné par le Conseil et celui-ci, conformément à la recommandation du Comité, a approuvé les Directives pour la passation des marchés de fournitures, de travaux et de services consultatifs dans le cadre des prêts et dons du FIDA, avec les changements énumérés au paragraphe 29 du document EB 2004/83/R.43. Il a été convenu que la mise en œuvre de ces directives ferait l'objet d'un examen d'ici trois ans. L'abstention des États-Unis sur ce point sera consignée dans le procès-verbal de la présente session.

Le Conseil d'administration a examiné le rapport de situation sur le programme pilote relatif à la présence sur le terrain (document EB 2004/83/R.44) et s'est félicité des progrès qui ont permis d'achever la conception des 15 initiatives prévues au total, dont quatre sont maintenant opérationnelles. En réponse aux questions soulevées à propos de la notion d'extension virtuelle du FIDA, il a été précisé qu'il s'agissait avant tout de garantir la participation de tous les acteurs associés à la mise en œuvre des projets appuyés par le FIDA. En ce qui concerne le suivi du programme pilote relatif à la présence sur le terrain, il a été convenu que s'il existait un certain nombre de dénominateurs communs pour toutes les initiatives, il pouvait y avoir aussi des indicateurs spécifiques au contexte de chaque pays.

Les rapports de situation sur le programme de reconfiguration des processus (programme de transformation stratégique) (document EB 2004/83/R.45), le mécanisme de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (document EB 2004/83/R.46) et la Coalition internationale pour l'accès à la terre (document EB 2004/83/R.47) ont été examinés par le Conseil. Celui-ci a recommandé que les deux premiers rapports soient soumis tels quels à la vingt-huitième session du Conseil des gouverneurs, et qu'un rapport plus détaillé soit préparé sur la Coalition internationale pour l'accès à la terre.

Le Conseil d'administration a ensuite autorisé le Président à négocier et à conclure un mémorandum d'accord entre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le FIDA (document EB 2004/83/R.48) ainsi qu'un accord de coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (document EB 2004/83/R.52).

Le Conseil a ensuite pris note du résumé des activités prévues pour la session 2005 du Conseil des gouverneurs (document EB 2004/83/R.49), approuvé les dates de session qu'il tiendra en 2006 (document EB 2004/83/R.50) et modifié les dates de sa session de septembre 2005 pour les fixer aux

7 et 8 septembre. Il a également approuvé le remplacement du Canada par l'Irlande au sein des membres qui composent le Comité de l'évaluation.

Enfin, le Conseil d'administration a approuvé la diffusion sur le site Internet public du FIDA des documents dont il a été saisi à la présente session. Le document EB 2004/83/R.10 et additif contenant le rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance sera publié au plus tard le 15 janvier 2005.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Au terme de la présente session, le représentant de Sri Lanka cessera d'être membre suppléant du Conseil d'administration. Je voudrais donc le remercier et, à travers lui, l'Ambassadeur Rodney Perera, pour les avis constructifs dont ils ont fait bénéficier nos débats cette année.

Je souhaite également adresser mes adieux à l'Administrateur pour l'Argentine, Monsieur Ariel Fernández, qui siège depuis longtemps au Conseil et qui a aussi été pendant cinq ans le coordonnateur de la liste C. Durant tout ce temps, son assiduité et son dévouement ont grandement contribué aux travaux de cet organe de délibération. Avec toute la compétence qui le caractérise, Monsieur Fernández a également représenté son pays et les États membres de sa liste au cours des négociations de la cinquième et de la sixième reconstitutions où ses interventions remarquées, tout à la fois stimulantes et courageuses, ont toujours été axées sur la recherche du consensus. Au nom de toutes les personnes ici présentes, je tiens à lui exprimer mes remerciements, lui qui est pour nous non seulement un collègue et un ami, mais aussi et surtout "*un señor*". Nous lui souhaitons très sincèrement tout le succès qu'il mérite dans les tâches qui l'attendent.

Mesdames et Messieurs,

Avant de clore cette session, et parce qu'elle n'a pas été particulièrement facile, je veux aussi remercier tous les membres du personnel qui n'ont pas épargné leur peine pour assurer le bon déroulement de nos débats. Je suis certain que vous aurez tous apprécié, comme moi, leurs efforts et leur professionnalisme. Nos remerciements doivent aussi tout spécialement s'adresser, il me semble, à Madame Karen Gimona qui nous aide depuis tant d'années, le Secrétaire mais aussi moi-même, à organiser et à conduire ces réunions et en qui beaucoup d'Administrateurs auront trouvé un point de repère essentiel. Karen va prendre sa retraite en mars prochain et cette session du Conseil est donc la dernière à laquelle elle participe.

Enfin, je voudrais tous vous remercier de votre participation constructive à nos débats et vous souhaiter une bonne fin d'année, une nouvelle année meilleure encore et un bon voyage de retour.

